

Questions et réponses relatives au COVID-19

Milieus familiaux

Chères membres,

Comme vous le savez sûrement, le Gouvernement du Québec a pris la décision de fermer l'ensemble des services éducatifs à compter du lundi 16 mars 2020, et ce pour une période de deux semaines. La réouverture sera déterminée en fonction de l'évolution de la situation par les autorités compétentes.

Le gouvernement s'est engagé à assumer les coûts d'une telle mesure.

Afin de faire la lumière sur la situation, voici certaines réponses à des questions qui nous ont été posées et qui demeurent pertinentes. Toutes les questions qui portaient sur les mesures en place avant l'annonce de la fermeture, l'exclusion de certains enfants présentant un risque, la mise en isolement volontaire des RSE ou des membres de leur famille dans le cadre de leurs activités de garde, les fiches d'assiduité pour les enfants absents pour raison de maladie, etc., sont maintenant caduques en raison de l'évolution de la position gouvernementale. Nous vous tiendrons informé des changements potentiels à venir.

En cas de doutes ou de situations problématiques, nous vous invitons à contacter votre ADIM.

Le COVID-19 et les directives gouvernementales :

- Qu'est-ce que les RSE devraient faire si elles ont des projets de voyage au cours des prochaines semaines?
 - Nous invitons les voyageuses à consulter les consignes du gouvernement du Canada qui sont mises à jour fréquemment : <https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>

- Qu'est-ce que les RSE devraient faire si elles ressentent des symptômes similaires à la grippe ou au rhume ou si elles reviennent de l'étranger?
 - Comme les informations évoluent très rapidement, nous invitons toute personne ayant des questions sur son état de santé à contacter la ligne 1-877-644-4545. Actuellement, le Gouvernement indique que toutes les personnes revenant de l'étranger suite au 12 mars 2020 doivent se placer en isolement volontaire. Toutes les personnes qui présentent, à compter de la même date, des symptômes associés à la grippe ou au rhume doivent se placer en isolement volontaire tant qu'elles ont des symptômes.

- Qu'est-ce que l'isolement volontaire?
 - « L'**isolement volontaire** consiste à demander à une personne infectée ou potentiellement infectée de s'isoler à la maison et de

surveiller ses symptômes durant la période d'incubation du virus. Il est possible d'en savoir plus sur les pratiques recommandées lors d'un isolement volontaire en consultant la page *Instructions pour l'isolement volontaire à domicile ou dans un contexte de cohabitation* sur le site Web du Gouvernement du Canada »¹.

Relativement aux subventions :

- Est-ce que les RSE sont obligées de fermer leur service éducatif en milieu familial?
 - Oui, vous ne pouvez pas accueillir d'enfants dans votre service (mis à part vos propres enfants bien entendu). Vous demeurez libre de suivre du perfectionnement ou d'accomplir votre travail administratif.
- Est-ce que les RSE recevront leur subvention pendant la période de fermeture?
 - Oui, le ministère s'est engagé à verser l'entièreté de votre subvention, incluant même la contribution parentale de 8,35 \$. Le gouvernement ne souhaite pas que la fermeture implique une perte monétaire pour les RSE.
- Est-ce que les RSE peuvent facturer la contribution parentale aux parents de leur service?
 - Non, le gouvernement prend en charge la contribution parentale.
- Est-ce que les bureaux coordonnateurs (BC) seront capables d'émettre les subventions pendant la fermeture?
 - Oui, il n'y a pas, pour l'instant, de mesure relativement à la fermeture des bureaux et le personnel va continuer à assurer le travail administratif.
- Est-ce que le versement de la subvention et la contribution parentale qui seront assumées par le gouvernement respectera le calendrier de versements?
 - Oui, puisque les bureaux coordonnateurs ne sont pas fermés.
- Les RSE qui étaient en quarantaine préventive avant le 12 mars recevront-elles l'entièreté de leur subvention?
 - Oui, les consignes du ministère devront être suivies par les bureaux coordonnateurs.
- Les subventions qui seront versées tiendront-elles compte de l'ensemble des subventions auxquelles ont droit les RSE? (EBP, poupon...)

¹ <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

- Nous avons questionné le ministère à ce sujet, nous attendons un suivi de sa part. Notez toutefois que tout semble indiquer que oui, puisque le ministère est très clair à savoir qu'il n'y aura pas de perte financière pour les personnes travaillant dans le réseau de la petite enfance.
- Est-ce que pour un contrat qui devait débiter pendant la période de fermeture annoncée, la subvention sera versée?
 - Nous avons questionné le ministère à ce sujet, nous attendons un suivi de sa part.
- Que se passera-t-il dans l'éventualité où un parent décide de résilier un contrat pendant la période de fermeture?
 - Nous avons questionné le ministère à ce sujet, nous attendons un suivi de sa part.
- Que se passe-t-il si des parents sont en quarantaine et ne peuvent signer les fiches d'assiduité en cours?
 - Nous avons questionné le ministère à ce sujet, nous attendons un suivi de sa part.
- Que se passera-t-il avec les contrats qui doivent être renouvelés au moment de la période de fermeture?
 - Nous avons questionné le ministère à ce sujet, nous attendons un suivi de sa part.
- Si un parent travaille dans un secteur de services essentiels et que ses enfants sont normalement dans un milieu familial, pourra-t-il sans pénalité pour la subvention de la RSE, envoyer ses enfants dans une autre installation de type CPE ouverte spécialement pour la crise?
 - Nous avons questionné le ministère à ce sujet, nous attendons un suivi de sa part.

APSS

- Si des APSS étaient planifiés durant les jours de fermeture, seront-ils reportés?
 - Nous avons questionné le ministère à ce sujet, nous attendons un suivi de sa part.

Fiches d'assiduité et procédure administrative

- Compte tenu de la fermeture, que doivent inscrire les RSE sur les fiches d'assiduité et sur le formulaire de réclamation?
 - Nous avons questionné le ministère à ce sujet, nous attendons un suivi de sa part. Il s'agit de considération administrative qui ne devrait pas impacter le versement de la subvention.

- Pour les RSE qui étaient obligées de se mettre en quarantaine préventive avant la fermeture générale, que doivent-elles écrire sur les fiches d'assiduité et sur le formulaire de réclamation?
 - Nous avons questionné le ministère à ce sujet, nous attendons un suivi de sa part. Il s'agit de considération administrative qui ne devrait pas impacter le versement de la subvention.
- Est-ce qu'une prolongation des divers délais administratifs sera accordée (par exemple, pour faire vos formations, pour remettre divers documents au BC, pour les visites de conformité et les renouvellements)?
 - Nous avons questionné le ministère à ce sujet, nous attendons un suivi de sa part.

Autres

- Une fois la fermeture de 14 jours terminée, des personnes continueront fort probablement à devoir se mettre en quarantaine. Pouvons-nous présumer que les consignes qui prévalaient avant la fermeture s'appliqueront? Le versement de la subvention serait-il toujours assumé?
 - Le ministère nous transmettra des informations supplémentaires relativement à une potentielle réouverture. Il est trop tôt pour répondre à ce type de questions.
- Est-ce que les RSE pourront se porter volontaires pour ouvrir leurs services aux enfants des parents travaillant dans les secteurs des services essentiels?
 - Pour l'instant, le ministère ne semble pas considérer cette option. Nous vous informerons si des changements surviennent.

Il est fort probable que les instructions du gouvernement du Québec changent au cours des prochains jours, voire des prochaines semaines. Nous sommes en communication constante avec le ministre de la Famille. Soyez assurés que la FIPEQ-CSQ suit le dossier de près et on vous informera de l'évolution de dossier.

Ressources importantes :

Votre Fédération :

<https://fipeq.org/ressources/covid-19-coronavirus/>

Gouvernement du Québec

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

Gouvernement du Canada

https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html?utm_campaign=gc-hc-sc-coronavirusoutbreak-1920-0165-

[9221801511&utm_medium=search&utm_source=google-ads-95098206882&utm_content=text-fr-425457848846&utm_term=%2Bcovid](#)